

ASSOCIATION DE LOISIRS, D'ANIMATION, DE CULTURE ET D'EDUCATION POPULAIRE (L.A.C.E.)

CENTRE SOCIOCULTUREL « GILBERT JANSEM »

54 rue de la Croix Saint Joseph

57155 MARLY

Association Loi 1908

Registre des associations : Volume IX Poste n°15

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association DE LOISIRS, D'ANIMATION, DE CULTURE ET D'EDUCATION POPULAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE LOISIRS, D'ANIMATION, DE CULTURE ET D'EDUCATION POPULAIRE relatif à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant de l'annexe des comptes annuels :

La note des « Règles et Méthodes Comptables » qui indique la première application du règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la modernisation des états financiers qui constitue un changement de méthode comptable appliqué par l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Gestion de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

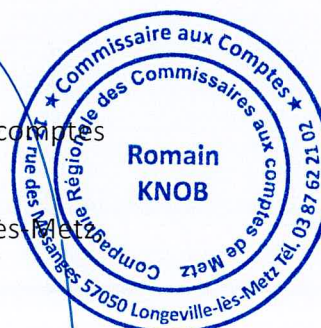
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Romain KNOB

Commissaire aux comptes

Fait à Longeville-lès-Metz

Le 18 juin 2026



Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	4 738	3 100	1 638	804
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	11 022	10 428	593	2 237
	Autres immobilisations corporelles	108 936	89 336	19 600	22 838
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	30		30	30
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	124 786	100 864	21 862	25 909
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				468
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 164		6 164	9 378
	Créances reçues par legs ou donations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	54 176		54 176	98 135
	Charges constatées d'avance	4 182		4 182	
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	140 316		140 316	153 113
	TOTAL (III)	204 838		204 838	261 094
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		329 563	102 864	226 699	287 003

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	24 815	24 815
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	143 562	149 824	
Excédent ou déficit de l'exercice	(50 254)	(6 262)	
	Total des fonds propres (situation nette)	118 123	168 377
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	9 997	16 705
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	9 997	16 705
	Total des fonds propres	128 120	185 082
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 047	11 837
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	72 866	62 055
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	101	16	
	Produits constatés d'avance (1)	8 566	28 013
	Total des dettes	98 579	101 921
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		226 699	287 003
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(50 254,00)	(6 262,42)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		98 579	101 921
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	4 460	5 440
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	317 083	365 703
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	246 260	170 815
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	50	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		142
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	320	714
Total des produits d'exploitation		568 173	542 814
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	157 000	130 881
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	12 228	9 703
	Salaires	349 738	330 725
	Cotisations sociales	94 536	82 274
	Dotation aux amortissements et dépréciations	6 363	6 497
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	1 058	176
Total des charges d'exploitation		620 922	560 255
RESULTAT D'EXPLOITATION		(52 750)	(17 441)



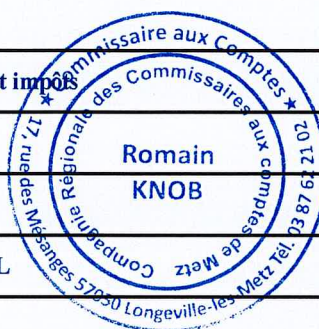
Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(52 750)	(17 441)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 496	4 291
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		2 496	4 291
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 496	4 291
RESULTAT COURANT avant impôts		(50 254)	(13 150)
	Produits exceptionnels		6 887
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			6 887
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		570 668	553 992
TOTAL DES CHARGES		620 922	560 255
EXCEDENT ou DEFICIT		(50 254)	(6 262)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		139 538	143 206
Bénévolat		31 696	19 819
TOTAL		171 234	163 025
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		56 105	39 905
Prestations		83 433	103 301
Personnel bénévole		31 696	19 819
TOTAL		171 234	163 025



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales en application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **226 699** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **570 668** euros et un total **charges** de **620 922** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-50 254** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, est appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025. En dehors de ce point, aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent



Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnités de fin de carrière:

Les engagements pour indemnités pour départ à la retraite ne font pas l'objet d'une constatation d'un passif.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- calcul basé sur le salaire en fin de carrière
- calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière : méthode prospective proratisée sur l'ancienneté, selon recommandation CNC 2003-R-01
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière est basée sur la convention collective
- départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite : 64ans
- taux de rotation du personnel : Rapide
- taux moyen d'augmentation annuelle des salaires : 3,0%
- taux d'actualisation retenu : 3,0%
- taux moyen de charges sociales : 32,0%

En fin d'exercice, cet engagement est évalué à 47.638€

Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;

l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;

au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.



Annexe libre

Etat exprimé en euros

Description de l'objet de l'association, de la nature et du périmètre des activités et missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Le centre socioculturel a pour mission de développer et de garantir l'offre de services et d'équipements utiles aux familles. Son projet social se développe sur trois axes principaux :

- ☐ l'animation de la vie locale pour l'accueil des habitants,
- ☐ l'action sociale et culturelle à travers des services aux familles,
- ☐ l'incitation à la participation des habitants à la vie locale.

Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les centres socioculturels réfèrent leur action et leur expression public à trois valeurs fondatrices : solidarité, dignité humaine, démocratie. Un centre socioculturel est un équipement collectif, polyvalent, d'animation globale pour les habitants du voisinage et qui a un projet.

Que se passe-t-il au centre Gilbert Jansem

Le centre socioculturel Gilbert Jansem est géré par une association de bénévoles : un comité de gestion qui emploie une équipe de professionnels pour assurer le fonctionnement du centre. Celle-ci est composée de :

- ☐ une directrice qui est garante de la mise en œuvre du projet social agréé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et qui pilote l'ensemble des domaines d'activités du centre,
- ☐ un secteur administratif qui assure le pilotage et la logistique du centre socioculturel,
- ☐ un secteur technique qui assure l'entretien des locaux qui est composé d'un agent technique salarié du centre, d'un cuisinier et de trois agents d'entretien mis à disposition par la commune.
- ☐ une équipe éducative qui intervient sur plusieurs secteurs d'activités :

1. un secteur Famille qui développe des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, qui coordonne des actions et services de soutien à la parentalité et qui facilite l'articulation des actions familles du centre socioculturel avec celles conduites par les partenaires du territoire

2. un secteur Enfance qui accueille des enfants âgés de 3 ans scolarisés à 12 ans. Ce secteur propose aux familles de la commune un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) extrascolaire (mercredi après-midi et vacances scolaires). Cet accueil se distingue d'une garderie car il est déclaré dans le cadre des ACM (Accueil Collectif de Mineurs) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale Jeunesse et Sport (DDCSJS) qui en assure le contrôle et le cadre réglementaire. Celui-ci impose un projet éducatif et pédagogique tel que le précise le Code de l'Action Social et des Familles (CASF) constituant une véritable entité éducative. L'équipe qui assure l'encadrement des enfants durant ces accueils est composée de quatre animateurs tous vacataires.

3. un secteur jeunesse qui accueille des jeunes âgés de 12 à 17 ans. Tout comme pour le secteur enfance, il est habilité auprès du service Jeunesse et Sport de la DDCS.

4. Depuis l'été 2024, un relais Petite Enfance qui informe et accompagne tant les parents et futurs parents que les professionnels de la petite enfance.

Evènement significatif

Au 1er juillet 2024, suite à l'agrément de la CAF, ouverture du Relais Petite Enfance "Au fil des sourires". 2025 est la première année pleine pour cette activité.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	3 178		1 560			4 738
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 178		1 560			4 738
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	11 022					11 022
	Instal., agencement, aménagement divers	29 968					29 968
	Matériel de transport	14 334					14 334
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	63 880					64 634
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	119 203					119 958
FINANCIERES	Participations et créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	30					30
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30					30
TOTAL		122 411		2 315			124 726

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Autres	2 373	727		3 100
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 373	727		3 100
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 785	1 644		10 428
	Autres instal., agencement, aménagement divers	29 571	330		29 901
	Matériel de transport	14 334			14 334
	Matériel de bureau, mobilier	41 439	3 663		45 101
	Autres immobilisations corporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	94 128	5 636		99 764
TOTAL					102 864



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	24 815				24 815
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	149 824	(6 262)			143 562
Excédent ou déficit de l'exercice	(6 262)	6 262		50 254	(50 254)
Situation nette	168 377			50 254	118 123
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	16 705			6 708	9 997
Provisions réglementées					
TOTAL	185 082			56 962	128 120



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	6 164	6 164	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 385	1 385	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 734	2 734	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	50 058	50 058	
	Charges constatées d'avances	4 182	4 182	
	TOTAL DES CREANCES	64 522	64 522	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 047	17 047		
	Personnel et comptes rattachés	34 564	34 564		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 352	32 352		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 950	5 950		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	101	101		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	8 566	8 566		
	TOTAL DES DETTES	98 579	98 579		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

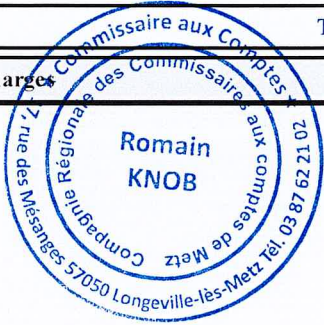
Total des Charges à payer		53 891
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 314
<i>Fournisseurs factures non parv</i>	<i>5 314</i>	
Dettes fiscales et sociales		48 577
<i>Dette congés à payer</i>	<i>34 564</i>	
<i>Charges sociales sur congés à</i>	<i>14 013</i>	



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Par la ville de Marly		
Mise à disposition de locaux: chiffré par la commune	39 905	39 905
Eau, gaz, électricité: chiffré par la commune: chiffré par la commune	39 635	59 402
Mise à disposition locaux annexe Ehpad Val de Seille pour le Relais Petite Enfance (RPE)	16 200	
Mise à disposition de personnel communal: chiffré par la commune	43 798	43 899
	139 538	143 206
Bénévolat		
Selon détail ci-joint	31 696	19 819
	31 696	19 819
Total	171 234	163 025

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Par la ville de Marly		
Mise à disposition de locaux: chiffré par la commune	39 905	39 905
Mise à disposition locaux annexe Ehpad Val de Seille pour le Relais Petite Enfance (RPE)	16 200	
	56 105	39 905
Prestations		
Par la ville de Marly		
Fournitures d'entretien et petits équipements: chiffré par la commune	43 798	43 899
Mise à disposition de personnel communal: chiffré par la commune	39 635	59 402
Eau, gaz, électricité: chiffré par la commune		
	83 433	103 301
Personnel bénévole		
Selon détail ci-joint	31 696	19 819
	31 696	19 819
Total	171 234	163 025



Ce document contient une mention
expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Détail valorisation du bénévolat

Etat exprimé en euros

Secteurs	Nbr bénévoles actifs par secteur	Nbr présence par secteur	Nbr heures bénévolat par secteur	Valorisation totale par secteur
Pilotage	11	118	277:45:00	10 276,75 €
Logistique (AGC)	34	183	521:15:00	12 693,50 €
Enfance général	13	2	6:30:00	162,50 €
Enfance MLE		8	31:30:00	787,50 €
Enfance ALSH		63	417:45:00	5 308,75 €
Jeunesse	1	1	3:30:00	42,00 €
Famille	2	92	97:00:00	2 425,00 €
RPE	0	0	0:00:00	- €
TOTAL	61	467	1395:15:00	31 696,00 €

